

REGLEMENT DU 25^e TROPHEE NATIONAL DE CYCLISME – MEURTHE ET MOSELLE - BADONVILLER

Article 1.

L'ATSCAF Meurthe et Moselle organise le « 25^{ème} Trophée National de Cyclisme 2013 » ouvert à tous les adhérents à jour de leur cotisation.

Article 2 – Comité d'organisation

a – Composition

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Jean-François CHARLIER, Président de l'ATSCAF Meurthe et Moselle.
- Jean-Pierre ROY, Responsable section cycliste organisatrice.
- Laurent GOGLIONE, Président du Team Macadam Cowboys
- Jean-Marie GOGLIONE, Représentant de la commune de Badonviller pour la sécurité

b – Compétences

- Elaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses

Article 3 – Disciplines retenues

- Epreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Epreuve en « contre la montre » individuel (samedi matin)

Article 4 – Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits « cornes de vache », les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est OBLIGATOIRE pour les deux épreuves.

Article 5 – Conditions de participation

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF (2013) de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

- **Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers**

Article 6 – Désistement

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

Article 7 – Organisation des épreuves

Elles auront lieu sur les communes de Badonviller, Neuville les Badonviller, Saint-Maurice aux Forges et Ancerville pour la course en ligne.

Bionville et Pierre-Percée pour le contre la montre.

A – Engagement

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à 150 compétitrices et compétiteurs confondus. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du 15 Juin 2013.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF de Meurthe et Moselle en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

B – Comité de course

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

- Présentation de la carte ATSCAF (2013) accompagnée d'une pièce d'identité avec photo
- Présentation d'une licence de cycliste en cours de validité dans l'une des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.
- A défaut de licence cycliste d'une de ces fédérations, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra IMPERATIVEMENT être présenté.

C – Epreuves

Elles consisteront en :

- **Une épreuve en ligne** de 6 tours de circuit pour les hommes soit environ 74 kilomètres et 4 tours pour les femmes soit environ 49 kilomètres.
- ***Une épreuve « contre la montre individuel »** de 8,2 kms.

* Tous les participants à la course en ligne pourront prendre le départ du « Contre la montre individuel » y compris ceux qui n'auront pas fait la distance pour cause de problèmes techniques ou autres.

D – Classements

Seul le comité de course est compétent en matière de classement. Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course en Ligne + CLM).

Les participants seront répartis en 8 catégories :

- Senior Homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans)
- Vétéran 3 (60ans à 69 ans)
- Vétéran 4 (70 ans et plus)
- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 et plus)

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe

- Par équipe masculine : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.
- Par équipe mixte : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

E – Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

F – Récompenses

Les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

Article 8 – Réclamations

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

Article 9 – Engagement

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.